



Institutions européennes et/en Méditerranée

Sommet européen : adoption des orientations stratégiques pour l'espace de liberté, de sécurité et de justice

A l'issue du sommet européen des 26 et 27 juin 2014, le Conseil européen a défini et adopté ses orientations stratégiques pour l'espace de liberté, de sécurité et de justice.

Le Conseil conclut au besoin d'une meilleure efficacité et d'une meilleure gestion en matière de politique migratoire, de politique d'asile et de contrôle des frontières, dans le respect des principes de solidarité et de partage équitable des responsabilités. Plus particulièrement, le Conseil insiste sur la nécessité d'une politique européenne d'asile efficace, qui passe par la pleine transposition et la pleine mise en œuvre du régime d'asile européen commun.

Le Conseil souligne également l'importance de la coopération entre l'Union européenne et les pays tiers, particulièrement en matière de migrations. Cette coopération doit notamment se concrétiser par une assistance visant à améliorer leurs capacités de contrôle des frontières. Le Conseil souhaite le renforcement et le développement des programmes régionaux de protection, en étroite collaboration avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). L'accent devra particulièrement être mis sur la crise syrienne actuelle. Le Conseil demande également l'établissement d'une politique commune de retour des migrants efficace.

Enfin, en vue du développement à long terme de l'agence Frontex, le Conseil exprime le besoin d'étudier une éventuelle mise en œuvre d'un corps européen de gardes-frontières, dans le but de renforcer le contrôle et la surveillance aux frontières extérieures de l'Union européenne.

Pour plus d'information, consultez [les conclusions du Conseil européen](#) (en anglais)